

5. CONVENTION TERRA VOLCANA : POINT ACCUEIL

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 26
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 19
NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 4
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quinze septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Mozac, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Marc REGNOUX, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le mardi neuf septembre deux mille vingt-cinq

PRESENT(E)S : 19

Marc REGNOUX, Anne-claire ARGENSON, Pierre BARRAUD, Pauline BATTESTI, Sylvette CARTIER, Damien CHARLEUX, Sarah CHEVALLIER, Eric DUEZ, Adrien GIVERNAUD, Sylvie GRENIER Yves JAOUEN, Daniel JEAN, Dominique MAMET, Amandine MENUZZO, Jean-Luc MERCERON, Vincent OUSLATI, Yolande PANIAGUA, Matthieu PERONA, Francoise TISSANDIER

REPRESENTE(E)S : 4

Mireille AUGHEARD REPRESENTEE PAR Matthieu PERONA
Jean-Claude CAZALS REPRESENTE PAR Françoise TISSANDIER
Genevieve NICOLAS REPRESENTEE PAR Sylvette CARTIER
Murielle PANIAGUA REPRESENTEE PAR Marc REGNOUX

ABSENT(E)S ET NON REPRESENTE(E)S : 3

CYRILLE BEC
INGRID GIVRY
David GUASLARD

Secrétaire de séance : Eric DUEZ

La Commune de MOZAC est propriétaire d'un local communal situé rue de l'Abbaye et dénomé « Point Accueil ».
L'Office de Tourisme et du Thermalisme Intercommunal TERRA VOLCANA a souhaité occuper ce local pour la période estivale soit du 1er JUILLET au 21 SEPTEMBRE 2025, 5 jours par semaine, du mardi au samedi ou du mercredi au dimanche, de 14h00 à 18h00, afin d'établir un point d'information à destination des touristes.

Aussi, afin de favoriser ce service rendu aux usagers, la Commune a accordé à TERRA VOLCANA, comme l'année passée, une autorisation d'occupation temporaire de ces lieux et contribue au fonctionnement de ce local en participant au financement des frais de dépenses de personnel en charge de l'accueil de ce point d'information.

Les modalités sont inchangées par rapport à 2024, la part à charge de la commune est de 5500€

Sans conseil municipal entre la reception de la convention et le debut de la mise à disposition, après consultation du bureau municipal, Monsieur le Maire a déjà autorisé la signature de la dite convention. Il s'agit aujourd'hui de regulariser la situation par une deliberation du Conseil Municipal

Il est proposé au Conseil Municipal :

d'approuver le partenariat entre la commune et Terra Volcana concernant la mise à disposition par Terra Volcana d'un agent en charge du point d'information contre une contribution de la commune de 5500€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'exposé qui lui est fait

A L'UNANIMITE

Le partenariat entre la commune et Terra Volcana concernant la mise à disposition par Terra Volcana d'un agent en charge du point d'information contre une contribution de la commune de 5500€ et autorise Monsieur le Maire ou Monsieur PERONA par délégation à signer la convention

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme.

À Mozac, le 15 septembre 2025
Le Maire,

MARC RÉGNOUX



Le secrétaire de séance,

ERIC DUEZ

